

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 9 février 2024

N° 1

Date de convocation :

5 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf février, à 20 heures  
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement  
convouqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la  
présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

MM. Emmanuel BILLET, Rachel ALBERTINI, Catherine BERTIN,  
Christian BOISSON, Françoise BROCARD, Billy FAUTRELLE,  
Michelle GENTIL, Guy JEANDOT, Jean-François MICHEL, Véronique  
RAMEAUX, Annie RENARD.

Excusés : Nicolas URBAIN donne pouvoir à Christian BOISSON,  
Thierry JOUBERT donne pouvoir Véronique RAMEAUX, Martine  
PRELY donne pouvoir à Emmanuel BILLET.

Absent : Arthur BRUSA

Secrétaire de séance : Billy FAUTRELLE

**Objet : Attribution du logement du presbytère suite au départ de Madame Lauriane BIDAUD.**

Considérant le préavis de départ donné en mairie par Madame Lauriane BIDAUD le 25 janvier 2024,

Vu la demande de Monsieur Mickaël DAUSSE pour louer ce logement qui sera ainsi vacant,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Accepte** la résiliation du bail du logement du presbytère par Madame Lauriane BIDAUD, au 25 avril 2024, cette résiliation pouvant être avancée ou repoussée, si les deux parties sont d'accord,

**Décide** de louer à Monsieur DAUSSE Mickaël ce logement dès que Madame Lauriane BIDAUD aura libéré le logement,

**Fixe** la location mensuelle à 383.23 euros, révisable selon les modalités énoncées dans le bail,

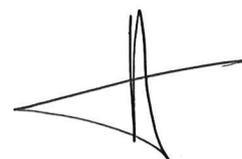
**Autorise** Monsieur le Maire à signer le bail.

**Décide** de restituer la caution à Madame Lauriane BIDAUD d'un montant de 361 euros si l'état des lieux qui sera effectué à son départ est conforme.

Le secrétaire de séance  
Billy FAUTRELLE



Le Maire,  
Emmanuel BILLET



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 9 février 2024

N° 2

Date de convocation :  
5 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf février, à 20 heures  
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement  
convoué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la  
présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 11

MM. Emmanuel BILLET, Rachel ALBERTINI, Catherine BERTIN,  
Christian BOISSON, Françoise BROCARD, Billy FAUTRELLE,  
Michelle GENTIL, Guy JEANDOT, Jean-François MICHEL, Véronique  
RAMEAUX, Annie RENARD.

Excusés : Nicolas URBAIN donne pouvoir à Christian BOISSON,  
Thierry JOUBERT donne pouvoir Véronique RAMEAUX, Martine  
PRELY donne pouvoir à Emmanuel BILLET.

Absent : Arthur BRUSA

Secrétaire de séance : Billy FAUTRELLE

**Objet** : Acquisition à l'euro symbolique d'un bien immobilier cadastré YC 70. (vierge vers  
alambic à Bard).

Le maire indique que la famille MONOT Marie et ses deux fils Jean-Marie et Michel souhaitent céder  
la parcelle YC 70 d'une surface de 19 m<sup>2</sup> au lieu-dit « MAY Fredillot ».

Sur cette parcelle est placé une vierge qui est cédée avec la parcelle, l'entretien est effectué depuis  
plusieurs années par la commune et fleurie par des riverains.

Vu la proposition de cession faite à l'euro symbolique par la famille MONOT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la gestion des biens relevant du domaine  
privé des collectivités territoriales,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**Approuve** l'acquisition à l'amiable de la parcelle cadastrée section YC 70 avec le monument de la  
vierge, d'une surface de 19 m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique,

**Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à l'acquisition,

**Inscrit** les crédits nécessaires à l'achat : soit un euro et les frais de notaire au compte 2111.

Le secrétaire de séance  
Billy FAUTRELLE



Le Maire,  
Emmanuel BILLET



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 9 février 2024**

**N° 3**

Date de convocation :  
5 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf février, à 20 heures  
Le Conseil Municipal de RUFFEY-SUR-SEILLE régulièrement  
convoqué, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la  
présidence de Monsieur Emmanuel BILLET, Maire.

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 11

MM. Emmanuel BILLET, Rachel ALBERTINI, Catherine BERTIN,  
Christian BOISSON, Françoise BROCARD, Billy FAUTRELLE,  
Michelle GENTIL, Guy JEANDOT, Jean-François MICHEL, Véronique  
RAMEAUX, Annie RENARD.

Excusés : Nicolas URBAIN donne pouvoir à Christian BOISSON,  
Thierry JOUBERT donne pouvoir Véronique RAMEAUX, Martine  
PRELY donne pouvoir à Emmanuel BILLET.

Absent : Arthur BRUSA

Secrétaire de séance : Billy FAUTRELLE

**Objet : Création d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) entre les écoles de Ruffey-sur-Seille et de Villevieux.**

Vu l'article L-212-2 du code de l'éducation permettant à deux ou plusieurs communes de se réunir pour l'établissement et l'entretien d'une école,

Considérant les effectifs (enfants ayant trois ans ou plus en 2023) au 8 décembre 2023 des écoles de Villevieux (54 écoliers) et de Ruffey-sur-Seille (60 écoliers) et les effectifs prévisionnels à cette même date pour la rentrée 2024 (50 écoliers pour l'école de Villevieux et 57 pour l'école de Ruffey-sur-Seille),

Considérant la réunion du 17 janvier 2024 entre le Maire de Villevieux et Mme Pichon-Dufourt, inspectrice de la circonscription annonçant que l'école de Villevieux entrerait dans le champ d'étude de fermeture d'une classe,

Considérant que cette annonce a pour conséquence que les deux classes restantes devront comporter 4 niveaux d'enseignements chacune ce qui n'est ni dans l'intérêt des élèves ni dans celui des enseignants,

Considérant la réunion mardi 23 janvier 2024 en mairie de Ruffey-sur-Seille avec maires et adjoints des deux communes à l'initiative de la commune de Villevieux pour travailler ensemble sur un projet de RPI,

Considérant la réunion à l'inspection d'académie le mercredi 24 janvier 2024 avec M. Faivre adjoint de l'inspecteur d'académie, Mme Pichon-Dufourt et Mrs les maires des communes de Ruffey-sur-Seille et de Villevieux confirmant les données statistiques présentées ci-dessus et précisant que, si une

décision avant le 13 février 2024 des conseils municipaux était favorable à la création de ce RPI, qui pourrait être mis en œuvre en septembre 2024 ou septembre 2025, les modalités de mise en œuvre de ce RPI, qui sera mise en œuvre de manière exceptionnelle pour l'année scolaire 2024-2025 pour l'ensemble de ces deux écoles,

Considérant la consultation orale des deux directeurs d'écoles de Villevieux et de Ruffey-sur-Seille qui sont plutôt favorables à ce projet aux motifs qu'il permet d'avoir une équipe d'enseignants plus nombreux et que ce projet permet d'assurer des enseignements plus efficaces puisque les classes comporteront au plus deux niveaux,

Considérant que ce projet consolide, par mutualisation des effectifs, les écoles de Villevieux et de Ruffey-sur-Seille,

Monsieur le Maire précise que cette délibération ne concerne que le lancement de la procédure technique pour la création du RPI. Une délibération future, une fois les modalités connues, actera ou pas, la création du RPI.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 10 voix pour 1 abstention (Rachel ALBERTINI) et 3 voix contre (Véronique RAMEAUX, Thierry JOUBERT, Annie RENARD) :**

**Donne** son accord de principe pour la création d'un RPI déconcentré sur deux sites (Ruffey-sur-Seille et Villevieux), sa création effective fera l'objet d'une délibération ultérieure après avis des différents partenaires (Inspection d'académie, service de bus, conseils d'école, ...)

**Sollicite** l'accord de Monsieur l'inspecteur d'académie pour la création de ce RPI qui pourrait être mise en œuvre en septembre 2024 ou en septembre 2025 avec la garantie de 6 postes d'enseignants pour l'année scolaire 2024-2025,

**Approuve** le projet de demande de création d'un RPI entre les écoles de Ruffey-sur-Seille et de Villevieux,

**Autorise** le Maire à lancer la procédure de création, à travailler sur une convention entre les communes de Ruffey-sur-Seille et de Villevieux pour ce projet, et à signer tous documents dans le cadre de la préparation pratique et technique de la mise en place de ce RPI.

Le secrétaire de séance  
Billy FAUTRELLE



Le Maire,  
Emmanuel BILLET

